

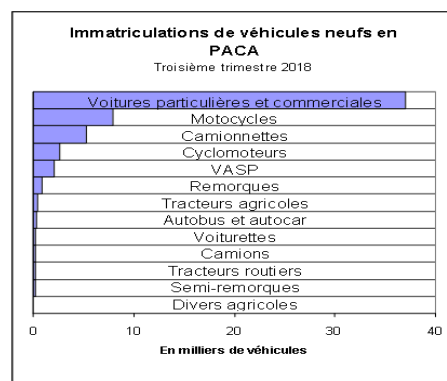
Les immatriculations de véhicules neufs en PACA au troisième trimestre 2018

Le marché des véhicules neufs est dominé par les voitures particulières et commerciales (60 % des immatriculations à fin septembre 2018), qui expliquent l'essentiel de sa croissance. Cette dernière est toutefois artificielle, car essentiellement liée à la mise en place de la norme antipollution Euro 6c. Cette norme a également un impact sur les émissions conventionnelles moyennes de CO2 comme, par le passé, lors de l'introduction du bonus/malus écologique.

D'importantes variations dues à la mise en place des normes antipollution

Au troisième trimestre 2018, plus de 57 600 véhicules routiers neufs ont été immatriculés en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cela représente 6,4 % d'immatriculations de plus qu'au deuxième trimestre 2017.

Les ventes de voitures particulières et commerciales (VP), en hausse de 11,1 %, représentent la plus grande partie (64 %) des immatriculations, mais aussi la variation la plus significative. Cette hausse est encore plus spectaculaire pour le seul mois d'août, qui enregistre 35 % d'immatriculations de plus que l'année précédente, contre une baisse de 12 % en septembre. C'est, comme pour l'ensemble de la France métropolitaine, l'effet de l'application de la norme antipollution Euro 6c pour les véhicules mis en service à compter du 1er septembre 2018. L'entrée en vigueur de chacune de ces normes incite les constructeurs à développer une stratégie de vente des modèles non compatibles les mois qui précèdent, qui se traduit par un recul des ventes par la suite, après la fin de l'effet d'aubaine.



Répartition des immatriculations

	T3 2018	T3 2017	Variation
Voitures particulières et commerciales	37 018	33 331	11,1%
Motocycles	7 901	7 182	10,0%
Camionnettes	5 336	5 282	1,0%
Cyclomoteurs	2 604	3 735	-30,3%
Véhicule automoteur spécialisé (VASP)	2 140	2 129	0,5%
Remorques	836	829	0,8%
Tracteurs agricoles	410	449	-8,7%
Autobus et autocar	317	208	52,4%
Voiturettes	272	291	-6,5%
Camions	267	271	-1,5%
Tracteurs routiers	239	196	21,9%
Semi-remorques	233	215	8,4%
Divers agricoles	105	95	10,5%
Total	57 678	54 213	6,4%

Source : SGFGAS

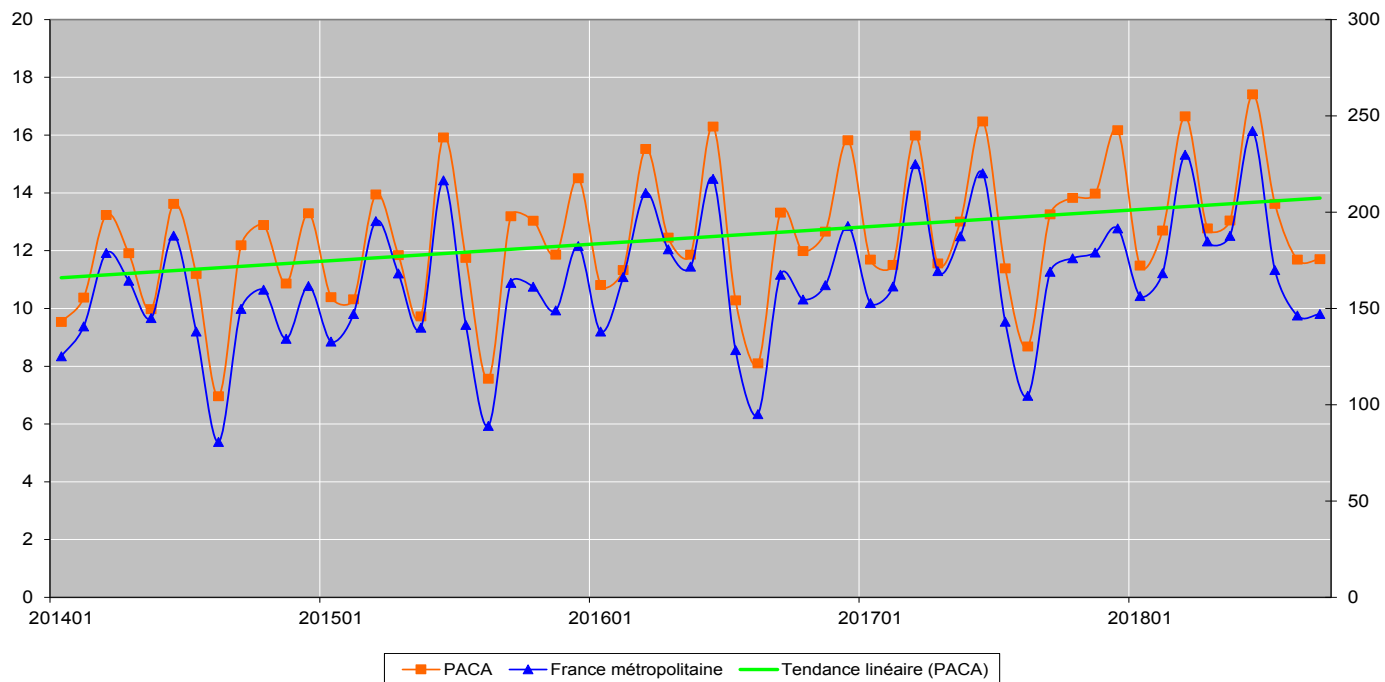
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Comme au trimestre précédent, la baisse des immatriculations de cyclomoteurs (-30,3%) vient en partie compenser la hausse générale. Dans ce cas, il s'agit du contrecoup de l'anticipation, au dernier trimestre 2017 (33,1%), de la généralisation de la norme Euro 4 pour les deux roues de moins de 125 cm³.

Les immatriculations des voitures particulières et commerciales fortement impactées par le changement de norme

Au deuxième trimestre, plus de 37 000 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans la région, soit une hausse de 11,1 % par rapport au premier trimestre 2017, à comparer à une hausse de 11,2 % à l'échelon national. Comme indiqué plus haut, cette variation recouvre des hausses en juillet et août suivies d'un recul en septembre.

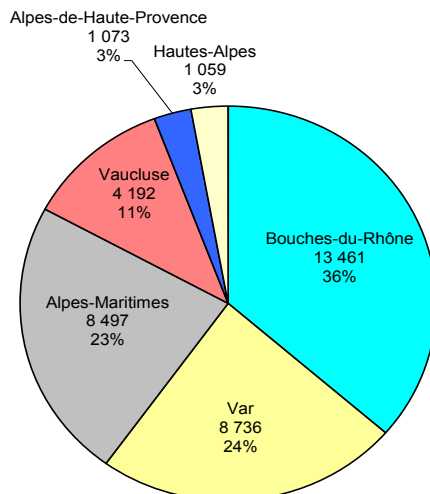
Immatriculations mensuelles de VP neuves
(en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les Bouches-du-Rhône représentent toujours plus du tiers des ventes, pour un peu moins d'un quart dans le Var et les Alpes-Maritimes.

Répartition des immatriculations de VP par département au troisième trimestre 2018



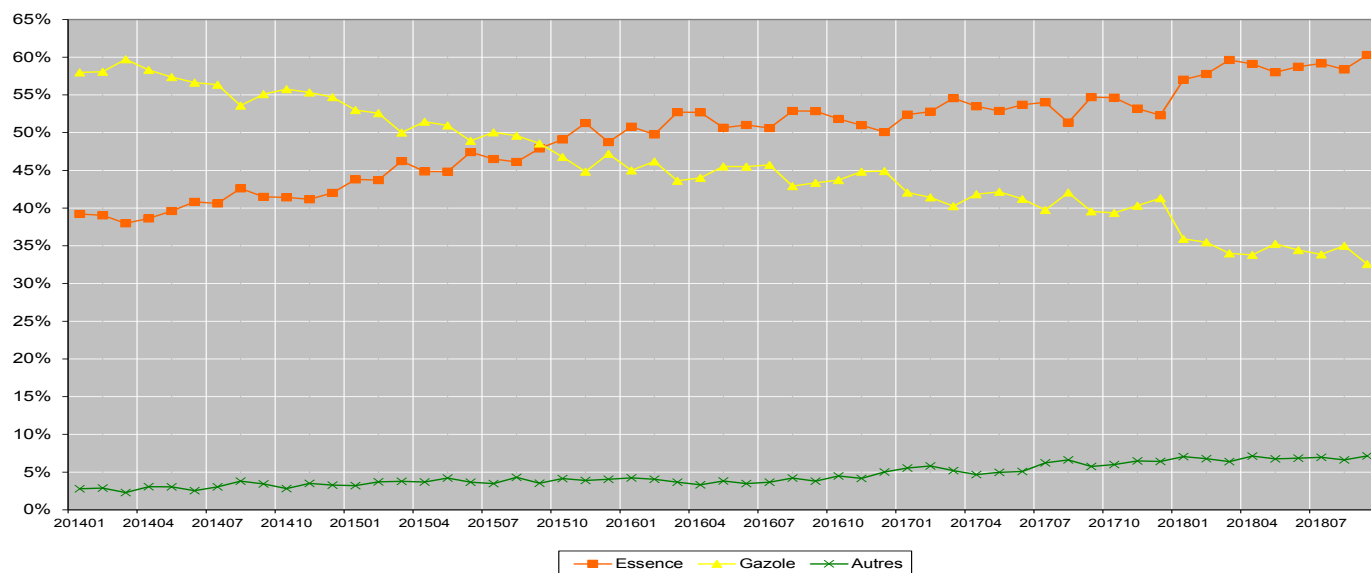
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

La part de l'essence continue de croître au détriment du gazole

Alors que la proportion relative des immatriculations des véhicules Diesel et essence s'était stabilisée au deuxième trimestre, l'écart se creuse à nouveau au troisième. À fin septembre, les véhicules à essence représentaient 60,3 % des immatriculations contre 32,6 % pour les Diesel.

Les ventes de voitures hybrides sont toujours en forte accélération dans la région. Au troisième trimestre, elles sont plus élevées de 23,7 % par rapport au troisième trimestre de l'année précédente. Les ventes de véhicules électriques augmentent de 21,5 %. Les autres types de motorisation, qui font moins appel aux énergies fossiles, restent minoritaires et leur part augmente peu.

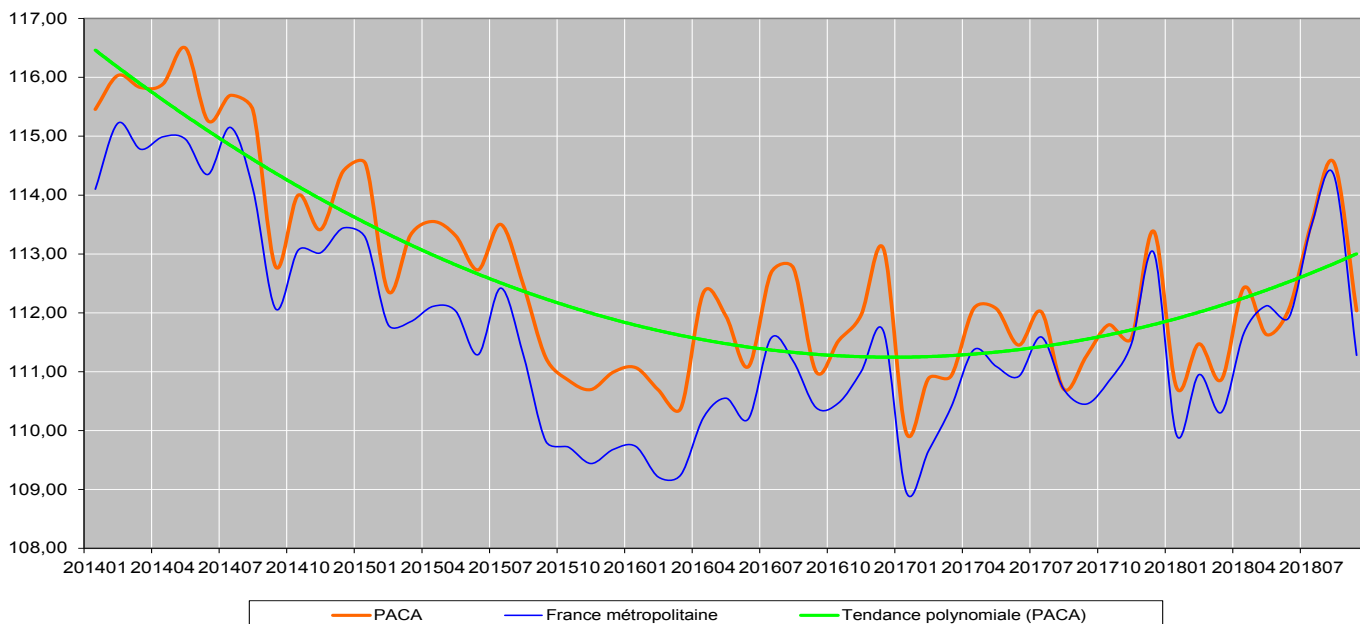
Évolution de la part des énergies dans les immatriculations de VP neufs



Source : DREAL Paca, SGFGAS

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en septembre 2018 en PACA ont été de 112,03 g/km contre 111,26 en septembre de l'année dernière. Ces émissions moyennes ne baissent plus et ont même tendance à légèrement remonter. Cela est probablement dû à l'augmentation de la part des voitures à essence qui, à puissance égale, ont une consommation supérieure et émettent plus de CO₂ au km que les véhicules Diesel.

Evolution des émissions moyennes de CO₂ des VP neufs immatriculés (en g/km)



Source : DREAL Paca, SGFGAS

Fin 2016 et 2017, on observe une brusque hausse des émissions conventionnelles moyennes, suivie par une chute tout aussi brutale avant un retour à la normale. Ces phénomènes sont probablement consécutifs à un effet d'aubaine lié au changement dans le bonus/malus écologique. Un effet similaire apparaît au troisième trimestre, ce qui laisse penser que l'effort de vente des constructeurs avant le passage à l'Euro 6c portait en grande partie sur des véhicules à forte émission. En revanche, cette nouvelle norme et, surtout, le protocole d'homologation WLTP (Worldwide harmonized Light vehicles Test Procedures), auront sans doute tendance à faire remonter les émissions conventionnelles de CO₂. En effet, le nouveau protocole devrait faire augmenter les consommations affichées et donc les émissions. Pour rappel, ces normes ne visent pas les émissions de dioxyde de carbone, mais celles d'oxydes d'azote, de monoxydes de carbone et de particules.

Méthodologie

Les données présentées ci-dessus sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) qui est une base de données individuelles sur l'ensemble des véhicules routiers à moteur.

Créé par l'arrêté du 25 octobre 2013, il a comme finalité la production de statistiques, d'études ou de rapports d'évaluation des dispositifs de politique publique. Il est alimenté quotidiennement par les données du système décisionnel du système d'immatriculation des véhicules du ministère de l'intérieur (SID-SIV).

Il permet de produire des statistiques sur les immatriculations et le parc de véhicules routiers.

Les véhicules présents dans le répertoire sont la quasi-totalité des véhicules terrestres à moteur :

- les véhicules effectuant du transport de personnes : voitures particulières, voitures, motocyclettes (tricycles et quadricycles à moteur compris), cyclomoteurs, autobus et autocars ;
- les véhicules utilitaires : camionnettes, camions, tracteurs routiers, VASP (véhicules automoteurs spécialisés : bennes à ordures ménagères, véhicules pour travaux publics ou industriels, ambulances, camping cars) ;
- les véhicules agricoles (tracteurs agricoles, divers véhicules agricoles) ;
- certains véhicules non motorisés : les remorques ou semi-remorques.

Le répertoire est actualisé quotidiennement avec les opérations envoyées par le ministère de l'Intérieur. Les informations contenues dans le répertoire sont celles figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule :

- l'identification du véhicule : son numéro d'immatriculation, son numéro dans l'ancien système s'il y a lieu, sa date de première mise en circulation, son numéro de série VIN ;
- le type d'opération : première immatriculation, changement de titulaire, destruction, etc. avec la date de l'opération ;
- les caractéristiques du titulaire et/ou du locataire de longue durée ;
- les caractéristiques techniques du véhicule : genre, marque, modèle, carrosserie, etc. ;
- des données complémentaires issues d'enrichissement à des fins statistiques.

Le calcul des émissions moyennes de CO₂ est fait uniquement sur les véhicules personnels et commerciaux. Il est obtenu en faisant la moyenne des émissions déclarées, lesquelles sont basées sur des tests réalisés en laboratoire et ne reflètent pas fidèlement les conditions de circulation. Pour les véhicules n'émettant pas de CO₂, comme les véhicules électriques, cette moyenne est calculée avec une valeur de 0 g/km.

Des sites internet pour en savoir plus...

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html

www.carlabelling.ademe.fr



Pour en savoir plus : www.paca.developpement-durable.gouv.fr
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

DREAL PACA : 16 rue Antoine Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille Cedex 3 - Tel. : 04 88 22 61 00
Service Connaissance, Aménagement durable et Evaluation (SCADE) / Unité Information Connaissance (UIC)
Réalisation : Bruno Deruaz